



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice 19  
présents 16  
votants 18

Le mardi 12 mars 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 1 mars 2024

### DELIBERATION

N° 61/2024

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Bilan des acquisitions et  
cessions foncières  
effectuées par la Commune  
en 2023

**ABSENTS :** Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Thierry GUIDO à Isabelle SAUVE, Herbert WOLFERS à Paul REY, Karine BOETTI à Audrey ROSSI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

**Monsieur le Maire** rappelle que Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la Commune.

Au cours de l'année 2023, 23 actes ont été conclus au titre d'acquisitions, dont voici le détail dans le tableau ci-dessous :

Vendeur	Désignation / Adresse	Références cadastrales	Montant Hors frais d'acquisition	Mode Acquisition
SA ETUDE MAITRE VIOLIN AXELLE	Ancien moulin à huile	J 661	175 000,00 €	Amiable
Société JANER ASSOCIES	Ancienne Brigade de la Voie	J 1215	271 000,00 €	Amiable
ALLAVENA Jean-Louis	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695	25 166,66 €	Amiable
ALLAVENA Isabelle	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 691, J 694, J 695	25 166,67 €	Amiable
ALLAVENA Michel	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695	25 166,67 €	Amiable
BINACCHI Mireille	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695	33 700,00 €	Amiable
IPERT Robert	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695	10 400,00 €	Amiable

**AR Prefecture**006-210600235-20240312-2024\_86-BF  
Reçu le 15/03/2024

IPERT André	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695, J 693	8 400,00 € 10 400,00 €	Amiable
IPERT Jean-Pierre	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695	10 400,00 €	Amiable
IPERT Michèle	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 695	10 400,00 €	Amiable
SARL EUROP INVEST DEVELOPPEMENT	152 Avenue des anciens Combattants en AFN	J 692, J 695	24 500,00 €	Amiable
PFLAUM Damien Cléa	Piène-Basse	N 1058, N 1059	6 500,00 € 6 500,00 €	Amiable
CARMINATI Maria Rosa	Chapelle Sainte Anne	C 250	6 500,00 €	Amiable
COTTALORDA Carine	Chapelle Sainte Anne	C 250	1 300,00 €	Amiable
COTTALORDA Marion	Chapelle Sainte Anne	C 250	1 300,00 €	Amiable
COTTALORDA Boris	Chapelle Sainte Anne	C 250	1 300,00 €	Amiable
COTTALORDA Gilbert	Chapelle Sainte Anne	C 250	2 600,00 €	Amiable
BARALE Marie-Charlotte	Terrain La Giandola	C 616	58 500,00 €	Amiable
NOGUERA Geoffrey	Terrain La Giandola	C 616	58 500,00 €	Amiable
COTTALORDA Geneviève	Cruella	D 492	4 560,00 €	Amiable
COTTALORDA Patrick	Cruella	D 492	4 560,00 €	Amiable
<b>TOTAL</b>			<b>781 820,00 €</b>	

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée de se prononcer sur le bilan 2023.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 1 contre (Mme Colette BENOUAHAB) et 0 abstention  
(M. André IPERT ne prend pas part au vote)

**PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sebastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sebastien OLHARAN